

## Compte rendu CSE/CSSCT de la journée du 20 avril

- 86 cas de suspicions et 8 cas avérés (94 au total)
- CT : 2 cas avérés / 24 suspicions (26)
- TDE : 2 cas avérés / 9 suspicions (11)
- ESO : 5 suspicions / 1 cas avéré (la personne est sortie de l'hôpital) (6)
- VOIE : 1 cas avérés/24 suspicions (25)
- HA/LOG : 3 suspicions (3)
- DTI : 1 suspicion (1)
- CPI : 0
- ISE : 2 cas avérés/ 2 suspicions (4)
- OIT : 4 suspicions (4)
- STF : 13 suspicions (13)
- CSC : 1 suspicion (1)

### 1. Le télétravail pendant le dé-confinement :

Le dé confinement s'envisage partiel après le 10 mai, il y aura un encouragement fort à maintenir le télétravail dans les départements qui le pratique actuellement.

### 2. Le dé confinement :

A ce stade, la direction est consultée par les autorités et IdFM pour préparer un éventuel dé confinement. Il n'y a pas pour l'instant de plan sachant que le gouvernement travaille de son côté sans avoir dévoilé d'hypothèse. Dès qu'un plan se dessine, les OS représentatives seront informées.

### 3. Courrier de la CSSCT

La CSSCT vient d'être interpellée quant à une possible allergie due à l'utilisation du gel hydro-alcoolique de la marque PURELL.

Plusieurs symptômes nous sont remontés comme :

- Allergie cutanée.
- Forte brûlure d'estomac sûrement liée à l'inhalation de cette solution.

La CSSCT vous demande, Monsieur le Président de la CSSCT RATP Infrastructures, pour le bien-être des agents :

- De demander l'avis de la médecine du travail quant à ces possibles allergies dues à l'utilisation de ce gel.

- D'étudier la possibilité de vous fournir en gel hydro-alcoolique chez d'autres fournisseurs.
- De mettre à disposition des agents de la crème hydratante et protectrice pour les mains comme initialement demandé par la CSSCT à plusieurs reprises.
- De fournir la fiche FDX de la solution hydro-alcoolique de marque PURELL.

En attente de réponse

N'hésitez pas à envoyer par email vos questions, comme le non-respect des mesures barrières, l'objectif est de les centraliser et de les envoyer groupées à la direction : [eric.turban@ratp.fr](mailto:eric.turban@ratp.fr) - [christian.parot@ratp.fr](mailto:christian.parot@ratp.fr) - [david.lecler@ratp.fr](mailto:david.lecler@ratp.fr)

Nous restons à votre disposition pour vous informer au mieux et aider les collègues dans leur quotidien.

Eric turban  
0678646684

Christian Parot  
0620762285